



## MEMO

Date: 25 novembre 2025

À: Tout le personnel du Centre de recherche

De: Équipe finance CRIUGM

Objet: *Relevé de présence - paie & services financiers - période des fêtes*

---

**Veuillez noter que les services financiers ne seront pas disponibles entre le 22 décembre 2025 et le 2 janvier 2026. Voici les informations pour éviter les pépins.**

### Relevés de présence

Les relevés de présence pour la période se terminant le 13 décembre 2025 (paie #19) devront être complétés **au plus tard le vendredi 12 décembre 2025 à midi**.

Les relevés de présence pour la période se terminant le 27 décembre 2025 (paie #20) devront être complétés **au plus tard le jeudi 18 décembre 2025 à midi**.

### Veuillez noter que :

-Pour les employés à temps complet, si un relevé n'est pas complété, nous inscrirons des vacances/fériés. S'il ne vous reste plus de crédits de vacances en banque, vous risquez que les heures ne soient pas payées.

-Pour le personnel à temps partiel, un relevé non complété demeurera vide, donc pas de paie pour la période 19 et ou la période 20; les heures travaillées pourront être soumises pour la prochaine période, moyennant votre limite d'heures par semaine.

-Les congés du 25, 26 décembre 2025 et du 1, 2 janvier 2026 ne sont pas des congés mobiles. Assurez-vous d'approuver vos relevés de présence avec les codes appropriés.

Nous vous encourageons donc à remplir votre relevé de présence le plus tôt possible. Si vous prévoyez ne pas avoir accès à la plateforme Logibec pour entrer vos heures, veuillez les envoyer à l'adresse [paulette.espinosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:paulette.espinosa.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca) au plus tard le 12 décembre 2025 à midi et le 18 décembre 2025 à midi et, exceptionnellement, nous les entrerons pour vous.

### Remboursements de dépenses

Les remboursements de dépenses et les factures à traiter doivent être soumis au plus tard le vendredi 12 décembre 2025 à midi, dans le S2C2.

**Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un joyeux temps des Fêtes!**

